consiste ce projet de résolution? Les Canadiens devraient savoir ce qu'il y a dans ce projet de résolution. Il comporte cinq choses. D'après le projet de résolution, le Gouvernement aménagera, de concert avec le gouvernement d'Ontario et par l'entremise d'une société de la Couronne, un pipe-line qui s'étendra depuis la frontière du Manitoba jusqu'à Kapuskasing et coûtera 113 millions de dollars aux contribuables. Une fois aménagé, ce pipe-line sera remis à la Trans-Canada Pipe Lines qui aura la faculté de l'acheter dans un certain nombre d'années. Si l'entreprise se révèle avantageuse du point de vue financier, la Trans-Canada la prend à son compte; dans le cas contraire, elle restera aux Canadiens qui auront à en faire les frais.

Mais, à part cela, le projet de résolution prévoit que l'État prêtera à la *Trans-Canada* les neuf dixièmes du coût d'aménagement du pipe-line depuis l'Alberta jusqu'à un endroit situé près de Winnipeg. Le montant

sera de 70 à 80 millions.

Une disposition précise de l'entente qui suivra l'adoption du projet de résolution prévoit un débit initial de 200 millions de pieds cubes de gaz naturel par jour en provenance du Manitoba, à un endroit situé près d'Emerson. La société qu'on va constituer en corporation aura le pouvoir de faire de telles choses.

Si la Trans-Canada Pipe Lines Limited manque à ses engagements, l'État prendra à son compte l'actif de cette société et il exploitera le pipe-line en tant qu'entreprise d'État. Le Gouvernement reconnaît donc qu'il pourra avoir à exploiter l'entreprise en tant que société de la Couronne. Si l'État doit aménager le secteur est du pipe-line et prêter à la société les neuf dixièmes de l'argent nécessaire à l'aménagement du secteur ouest, que ne se charge-t-il de toute l'affaire dans l'intérêt de notre population?

Voilà l'argument irréfutable auquel le Gouvernement ne peut se soustraire. Si la Trans-Canada Pipe Lines tient à aménager ce pipeline, qu'elle l'exploite. Si l'État entend l'aménager et fournir les fonds nécessaires à cette fin, qu'il l'exploite. Cet abominable projet de résolution demande à notre population de prêter l'argent nécessaire à l'aménagement d'un pipe-line qui sera ensuite intégralement

cédé à des groupes américains.

Durant la guerre, le ministre du Commerce a établi la société Polymer, avec des deniers canadiens, pour la fabrication de caoutchouc synthétique. Cette société, le Gouvernement ne l'a pas établie pour la remettre ensuite aux mains de sociétés caoutchoutières du Ca-

On nous a donné avis hier qu'on appliquerait la clôture même avant que le ministre présente le projet de résolution. En quoi consiste ce projet de résolution? Les Canadiens devraient savoir ce qu'il y a dans ce projet de résolution. Il comporte cinq choses.

Qu'est-ce que la population pense de cette proposition? A toutes fins pratiques, nous allons aménager ce pipe-line et ensuite le remettre à des intérêts américains, ces hommes des grandes coalitions mondiales du pétrole au Texas qui possèdent et dirigent de si vastes quantités de pétrole dans le monde. Et le Canada va leur faciliter la chose.

Qu'est-ce que cet ami privilégié, la Trans-Canada? J'espérais que l'honorable député de Vegreville nous en dirait quelque chose dans sa présentation du projet de loi tendant à l'établissement de la Trans-Canada Pipe Lines Limited en 1951. A cette époque, il a dit à la Chambre que ce serait une société entièrement canadienne, qui aménagerait un pipe-line entièrement canadien et que tout le gaz serait vendu aux Canadiens. Voilà l'engagement pris devant la Chambre, devant le comité qui a entendu les représentants venus lui dire quelle grande société c'était.

Ils ont fait venir leurs financiers de New-York qui ont affirmé que les questions d'argent ne présentaient aucunes difficultés. Ils avaient les ingénieurs qui disposaient des connaissances techniques. Ils nous ont parlé des difficultés et nous ont raconté comment, avec tout leur savoir-faire, ils entendaient les surmonter. Ils avaient l'argent, et tout ce qu'ils voulaient c'était l'occasion de rendre aux Canadiens ce grand service. Ils ont assuré au Comité comme au Parlement qu'ils ne voulaient pas même y toucher si ce n'était un pipe-line intégralement canadien, ne desservant que des consommateurs canadiens. C'est là un point vital.

Quelque chose s'est passé après l'octroi de la charte en 1951. Cette compagnie est tombée entre les mains d'un certain nombre de compagnies pétrolières et gazières américaines. Un rapport déposé à la Chambre il y a quelque temps nous a donné les détails du régime de propriété en ce qui concerne la Trans-Canada Pipe Lines Limited. Des faits révélateurs sont apparus au grand jour. La Hudson Bay Oil and Gas Company Limited, qui fait partie d'une grosse affaire américaine, détient 327,000 actions. La Canadian Gulf Oil Company de Calgary, filiale d'une société américaine, en détient aussi 327,000. La Tennessee Gas and Transmission Company de Houston (Texas), possède également 327,000 actions. La Canadian Delhi Oil Company Limited, de Calgary, filiale d'une société américaine, détient 497,000 actions. L'Inter-

[M. Castleden.]